



# Instructions : demander une autorisation spéciale pour l'utilisation de produits phytosanitaires via **GELAN**

La saisie d'une demande d'autorisation spéciale s'effectue dans la fenêtre de recensements de GELAN. La saisie/modification de la demande de l'autorisation spéciale peut aussi être effectuée en dehors de la période de recensements.

#### $\mathbf{V}$ 🧿 🗞 ≡ $\mathbf{\uparrow}$ 3 i PID : v Recensements Actualité PD Documents et rema Recensements **VOUS VOUS TROUVEZ DANS LE REC** BUT DU RECENSEMENT AU JOUR Extractions Recensement des effectifs d'animat - Ajustement et recensement d'unités Main-d'oeuvre Inscription Détail des mesures Coordonnées de paiement O Vidéos explicative: Remarques importantes Animaux / Lieu L'application est ouverte pour la saisi Unités d'exploitation Transfert de surfaces Afin de ne pas surcharger le système Cultures / SPB I Les projets QP Chasseral et Gantrisc SPB II / Réseau Modifications possibles en 2022 sans Qualité du paysage Efficience des ressources Nature Mesures Détail mesures Mesures cantonales Test rapide Suisse-Bilanz Commander des documents Contrôle et confirmation AUTORISATION SPÉCIALE

Saisie de la demande d'autorisation spéciale

Dans le menu principal, sélectionner « Recensements », puis passer à la fenêtre Autorisation spéciale en cliquant sur la flèche de l'onglet « Autorisation spéciale » tout en bas.

## La fenêtre suivante apparaît :

Proposition autorisation spéciale

Image: Selection unité d'exploitation       CATALOGUE DE PROTECTION DES PLANTES         Sélection unité d'exploitation       Charges         Toutes unités d'exploitation       Code Descriptif         Code Descriptif       Code Descriptif	+		Туре	Justification	Produit		Utilisate	ır	Proposition	Statut
VNITÉS D'EXPLOITATION       CATALOGUE DE PROTECTION DES PLANTES         Sélection unité d'exploitation       Charges         Toutes unités d'exploitation	$\sim$									
A     CATALOGUE DE PROTECTION DES PLANTES       Sélection unité d'exploitation     Charges       Toutes unités d'exploitation     Code Descriptif										
Image: Second strict and the second										
Catalogue de Protection des Plantes       Sélection unité d'exploitation     Charges       Toutes unités d'exploitation     \$       attrib.     Unités d'exploitation         Surface p     Remarque	4									
Sélection unité d'exploitation   Toutes unités d'exploitation	Unités	D'EXPL	OITATION				CATAL	OGUE DE PR	OTECTION DES PLANTES	
Toutes unités d'exploitation       Surface p       Remarque         attrib.       Unités d'exploitation       Surface p       Remarque										
attrib. Unités d'exploitation Surface p Remarque	Sélecti	on unité	d'exploitation				Charge	s		
	Sélecti Toutes	on unités (	d'exploitation			\$	Charge	es Descriptif		
	Sélection Toutes	on unités unités attrib.	é d'exploitation d'exploitation Unités d'exploitation	Surface p	Remarque	+	Charge Code	es Descriptif		
	Sélection Toutes	on unités unités attrib.	é d'exploitation d'exploitation Unités d'exploitation	Surface p	Remarque	\$	Code	es Descriptif		
	Sélection Toutes	on unités unités attrib.	è d'exploitation d'exploitation Unités d'exploitation	Surface p	Remarque	\$	Code	es Descriptif		
	Toutes	on unités unités attrib.	é d'exploitation d'exploitation Unités d'exploitation	Surface p	Remarque	\$	Code	Descriptif		
	Toutes	on unités unités attrib.	è d'exploitation d'exploitation Unitês d'exploitation	Surface p	Remarque	<b>*</b>	Code	Descriptif		

https://www.agridea.ch/fileadmin/AGRIDEA/Theme/Productions vegetales/Grandes cultures/bekaempfungsschwellen/F 22-03 Seuils d intervention.pdf

Ajoutez une nouvelle autorisation spéciale en cliquant sur le « plus » vert (1). En saisissant une demande d'autorisation spéciale, vous confirmez que le seuil d'intervention est dépassé (2).

#### Le fenêtre suivante apparaît :

Détail des autorisations spéc	iales				Ouvrez
Туре	Protection	les pla - Colza		÷	vos séle
Justification	altise d'hive	r du colza		÷ 2	flèches
Charges	Code	Descriptif			Importa
					différen
					haut en
					cation »
					nêtre du
					l'utilisati
					concern
					d'evhau
					u childu
			✓ Ok	× Fermer	I

Duvrez la liste déroulante et faites vos sélections en cliquant sur les lèches à droite.

Important : vous devez remplir les différentes rubriques dans l'ordre, de haut en bas ; 1. « Type », 2. « Justification », 3. « Produits ». Dans la fenêtre du bas, les charges concernant l'utilisation du produit phytosanitaire concerné s'affichent, sans garantie d'exhaustivité. Confirmez avec OK.

Dans la barre jaune (page 1, point 3), cliquez sur 🗹 et confirmez la demande d'autorisation spéciale.

Les parcelles correspondantes peuvent désormais être sélectionnées dans la rubrique « Unités d'exploitation ». En cliquant sur l'icône crayon , vous pouvez effectuer des modifications dans la parcelle. Étant donné que les cultures ne sont saisies qu'au printemps, elles ne correspondent pas encore aux utilisations de l'automne. Il est cependant important que la parcelle soit la bonne.

+				Туре	Justification	Produit	Utilisateur	Proposition	Statut
1	P	×	7	Colza	altise d'hiver du colza	Karate Zeon	415560	04.08.2022 13:16:44	en suspens

UNITÉS D'EXPLOITATION

Sélection unité d'exploitation			Toutes unités d'exploitation					\$		
1		attrib.	Unités d'exploitation	Surface p	o Rema	narque	Zone	Culture	Cultures	
			190,672 Haus					613 Autres prairies perm	40.19	
6	1	0	190,672 Haus				31	601 Prairies artificielles (	123.31	
	3	D	191 Stelli				31	601 Prairies artificielles (	70.40	
	3	þ	191 Stelli				31	505 Triticale	188.01	
			2007,2008,2009,2010,2015,2016				51	613 Autres prairies perm	61.21	-

Indiquez maintenant la surface qui ne doit pas être plus grande que la surface de culture sélectionnée. Des parties de surface peuvent aussi être annoncées.

L'ajout d'une remarque sur l'infestation (p. ex. le nombre de ravageurs comptés par plante) nous permettra d'évaluer et de traiter votre demande plus rapidement.

Après avoir effectué les modifications de chaque parcelle, vous devez confirmer les modifications appor-

tées en cliquant en haut sur situé dans la barre jaune ci-dessus (page 1, point 3). Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre demande d'autorisation spéciale dans GELAN, vous pouvez contacter la hotline pour les autorisations spéciales : 031 636 49 30.

## Suite de la procédure

La station phytosanitaire examine une fois par jour les demandes d'autorisation spéciales reçues, et même plus souvent pendant la saison au cours de laquelle sévissent les principaux ravageurs. Si nécessaire, nous vous contacterons et effectuerons éventuellement une inspection de vos cultures. Après évaluation de votre demande, l'autorisation spéciale sera accordée par la station phytosanitaire. Vous en serez informé par courriel et pourrez télécharger l'autorisation dans GELAN.